

Dimanche
29 Octobre

Déguisez vous !



Randos **VTT**
Pédestre



PRENOM & NOM

ANNEE DE NAISSANCE

SEXE

HOMME

FEMME

CODE POSTAL & VILLE

TELEPHONE

EMAIL

CLUB / ASSOCIATION

Randos Pédestres

- 10 km** La p'tite fantôme
- 16 km** La fantôme

Randos VTT

- 27 km** La citrouille
- 40 km** La forêt hantée
- 52 km** La sorcière

Départ de 8h à 10h pour les randos

OBLIGATOIRE

Respect du code de la route
Port du casque pour la rando VTT

Inscription en ligne 5€ par personne
+2€ sur place

Règlement :

1. Certificat médical :

La présentation du certificat de non contre-indication n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de cyclotourisme. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical annuel préalable à toute activité sportive.

2. Port du casque :

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour les mineurs.

3. Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

- d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

LA NATURE ET LE CODE DE LA ROUTE DEVRONT ETRE RESPECTES DURANT LA RANDONNEE.

J'ai lu et accepte le règlement de LA BACCHUS

Signature :

Comment avez-vous connu "La Bacchus Artannes" ?

- Facebook Site Internet Chez un commerçant Un(e) ami(e) A la Bacchus "Montlouis" Autre : _____